

# PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 20 SEPTEMBRE 2022

### DÉLIBÉRATION N° B.2022-58 FORMATION AU TELE-PILOTAGE ET ACQUISITION D'UN DRONE

Date de la convocation  
13/09/2022

Le 20 septembre 2022 à 9h30, le Bureau Syndical légalement convoqué, s'est réuni à la Treignac (19), sous la présidence de Monsieur Philippe BRUGERE.

#### Collège Régional

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total des voix
BARAT Geneviève			X		
CAVITTE Pascal					
DELIBIT Sandra					
MICHON Marie-Hélène	X				
PLAZANET Mélanie					
SERRE Françoise	X				
TOTAL = 6 x 2 voix chacun	2			2	4

#### Collège Départemental

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19	ARFEUILLERE Christophe					
	CORNELISSEN Jacqueline	X				
	PETIT Christophe		J. CORNELISSEN	X		
23	DEFEMME Catherine			X		
	MARTIN Valéry			X		
87	LARDY Brigitte	X				
	TOTAL = 6 x 2 voix chacun	2	1		3	6

#### Collège Intercommunal et Communal

##### Communautés de Communes

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
HCC	BRUGERE Philippe	X				
VMM	SAVIGNAC Sylvie	X				
CGS	NICOUX Renée	X				
PV	BOSDEVIGIE Jean-Pierre	X				
	TOTAL = 4 x 1 voix chacun	4			4	4

##### Communes

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19	BOUDIN Clément			X		
	HORNEBECK Catherine	X				
	MIGNAUT Thomas					
	POUYAUD Bernard	X				
23	MAGRIT Gilles					
	MOUNAUD Patrick		MH MICHON	X		
	SALVIAT Gérard	X				
87	LAHAYE Françoise	X				
	TOTAL = 8 x 1 voix chacun	4	1		5	5
	TOTAL EPCI et communes	8	1		9	9

#### **Participaient également à la réunion des salariés du PNR :**

Madame Juliette GIOUX (Directrice)  
Monsieur Guillaume RODIER (Responsable du pôle Gestion de l'Espace)  
Monsieur Olivier HUET (Responsable administratif)  
Madame Véronique GIESSLER (Assistante de direction)

#### **CODE PROJET : 002 – Observatoire du territoire**

##### **Charte de Parc 2018-2033 :**

##### **Axe 1 – Millevaches, territoire à haute valeur patrimoniale**

**Gérer l'espace en préservant les richesses patrimoniales**

**Orientation 1 : Préserver un haut niveau de richesse des milieux et espèces**

**Mesure 3 : Mener des travaux de recherche et d'expérimentation sur la dynamique des espèces et des écosystèmes**

##### **Axe 3 – Millevaches, territoire participatif et ouvert sur l'extérieur**

**Orientation 8 : Assurer la cohésion des habitants et des acteurs du territoire**

**Mesure 36 : Organiser la communication**

##### **Hors Contrat de Parc 2018 – 2020**

##### **Le rapporteur expose :**

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** l'Article L. 333-1 du Code de l'environnement relatif aux Parcs naturels régionaux ;

**Vu** la délibération n°2016.3162 en date du 19 décembre 2016 du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine définissant la politique régionale en faveur des Parcs naturels régionaux ;

**Vu** le décret n° 2018-1247 du 26 décembre 2018 portant classement du parc naturel régional de Millevaches en Limousin (région Nouvelle-Aquitaine)

**Vu** la délibération n° 2016.3162 en date du 19 décembre 2016 du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine définissant la politique régionale en faveur des Parcs naturels régionaux et fixant une feuille de route ;

**Vu** les statuts du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du parc naturel régional de Millevaches en limousin ;

**Vu** le code de la commande publique ;

**Vu** la délibération n°C.2021-18 du Comité syndical du 14 septembre 2021 concernant la délégation d'attribution au Bureau syndical et au Président ;

##### **Considérant**

- L'utilité d'acquérir des images aériennes haute résolution pour le suivi de travaux (contrats Natura 2000 ou autres), d'évolution de milieux ;

- L'utilité d'acquérir des données photogrammétriques afin de réaliser des Modèles Numériques de Terrain à la demande ;

- L'utilité de pouvoir réaliser des images ou des vidéos de promotion du territoire,

##### **Contexte :**

---

L'utilisation de drone pour le suivi des milieux naturels est en plein essor. Cette technologie est utilisée pour :

- Suivre finement l'occupation du sol d'un terrain donné ;
- Suivre l'évolution d'un cours d'eau (ensablement, érosion, etc.) ;
- Suivre l'évolution de la végétation (espèces invasives, reboisement, santé, etc.) ;
- Détecter des nids d'oiseaux ;
- Réaliser des relevés thermiques ;
- Suivre le dépérissement en forêt ;
- ...

Au-delà du suivi des milieux naturels, un drone permet également de :

- Réaliser des images et des vidéos de communication ;
- Explorer des zones inaccessibles (détection d'animaux domestiques prédatés en cœur de tourbière par exemple).

A l'heure actuelle, lorsqu'un agent du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin (PNR ML) souhaite obtenir une image aérienne haute résolution d'une zone, il fait appel à la DDT de la Creuse qui s'est équipée d'un drone et a formé une équipe sur cette technologie il y a quelques années. La DDT de la Creuse accepte généralement les demandes du PNR ML, du moins tant qu'elles restent ponctuelles et localisées en Creuse. Cette procédure n'est toutefois pas efficace ni durable car il faut que cette structure trouve le temps d'aller acquérir les images souhaitées sur le terrain, sans compter qu'elle n'intervient ni en Corrèze, ni en Haute-Vienne.

### **Description du projet :**

---

Afin de travailler plus efficacement, l'équipe technique du PNR ML souhaite se former au télé-pilotage de drone et acquérir le matériel nécessaire à l'utilisation de cette technologie, ce en zone d'usages réglementés des drones (zonage militaire). Afin de répondre aux besoins de l'équipe technique, il serait nécessaire de former 2 à 3 agents (une personne en charge des milieux naturels, une personne pluri-disciplinaire capable de répondre de besoins ponctuels, une personne en charge de la communication).

Les formations au télé-pilotage de drone se déroulent comme suit :

- 5 jours d'apprentissage des savoirs théoriques ;
- 5 jours d'apprentissage pratique au télé-pilotage ;
- La passation et l'obtention du Certificat d'Aptitude Théorique Télé-pilote (CATT).

Selon le prestataire choisi, la formation aura lieu soit dans un centre de formation à Limoges, soit dans les locaux du PNR ML à Millevaches. Elle se tiendrait courant octobre, et selon le prestataire choisi, pourrait prendre deux formes différentes :

- Une semaine d'apprentissage des savoirs théoriques, soit en présentiel, soit en visio, suivie d'une semaine d'apprentissage pratique en présentiel ;
- Une semaine d'apprentissage pratique en présentiel, suivie d'un temps d'apprentissage en semi autonomie, encadré à distance par un formateur. Cette formule permettrait aux agents formés de suivre cette partie de la formation en l'adaptant aux contraintes de leur calendrier professionnel.

L'objectif final de cette formation est que les agents passent et obtiennent l'examen du CATT avant la fin de l'année 2022, certification qu'il faut nécessairement détenir pour pouvoir piloter un drone dans un cadre professionnel.

En complément à cette formation, le PNR ML doit acquérir l'équipement nécessaire à l'usage du drone :

- Le drone proprement dit ;
- Des batteries de rechange ;
- Un sac de rangement ;
- Un logiciel de traitement des images acquises par le drone ;
- Eventuellement une tablette (nécessaire en fonction du modèle de drone choisi).

Dimensionnement budgétaire et plan de financement prévisionnel :

Type de dépense	Description	Montant TTC	Financements N2000		Auto-financement	
			%	€	%	€
Fonct : frais de formation	Formation au télépilotage pour deux agents	6 000 €	0%	- €	100%	6 000 €
Fonct : frais de formation	Formation au télépilotage pour un agent N200	5 000 €	92,6%	4 630 €	7,4%	370 €
Invest : matériel informatique	Drone avec batterie et sac de transport	3 500 €	0%	- €	100%	3 500 €
Invest : logiciel informatique	Logiciel d'analyse d'images prises avec un drone	5 000 €	0%	- €	100%	5 000 €
	<b>Total</b>	<b>19 500 €</b>	<b>23,7%</b>	<b>4 630 €</b>	<b>76,3%</b>	<b>14 870 €</b>

**Proposition :**

Il est proposé aux membres du Bureau :

- de financer une formation au télé-pilotage de drone pour 2 ou 3 agents ;
- d'acquérir l'équipement nécessaire à l'usage d'un drone ;
- d'autoriser le Président à :
  - prendre toute décision concernant la passation et l'exécution de la présente action et à engager les dépenses correspondantes ;
  - signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente opération ;
  - engager la procédure de commande publique permettant la réalisation des prestations externalisées et l'acquisition des matériels et logiciels prévues dans le plan de financement, et signer tous les documents correspondants ;
  - prendre toute décision concernant cette opération ;
- de dire que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice concerné, au chapitre correspondant.

**LE BUREAU SYNDICAL,**

**Ayant entendu** l'exposé de son rapporteur,

**Au vu des visas et considérants,**  
**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE :**

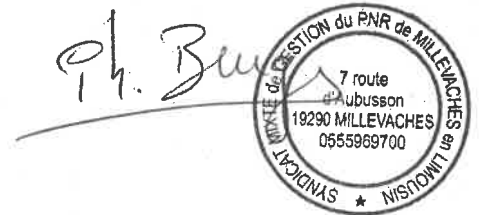
- de financer une formation au télé-pilotage de drone pour 2 ou 3 agents ;
- d'acquérir l'équipement nécessaire à l'usage d'un drone ;
- d'autoriser le Président à :
  - prendre toute décision concernant la passation et l'exécution de la présente action et à engager les dépenses correspondantes ;
  - signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente opération ;
  - engager la procédure de commande publique permettant la réalisation des prestations externalisées et l'acquisition des matériels et logiciels prévues dans le plan de financement, et signer tous les documents correspondants ;
  - prendre toute décision concernant cette opération ;
- de dire que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice concerné, au chapitre correspondant.

Nombre de délégués en exercice :

Présents : 12/ Votants : 14 (dont 2 pouvoirs) / Pour : Unanimité / Contre : 0 / Abstention : 0

Fait et Délibéré en Séance, les jours, mois et an ci-dessus  
Pour Extrait certifié conforme  
Le Président, Philippe BRUGERE

Le Président certifie que la présente  
délibération a été transmise en  
Sous-préfecture d'Ussel (19) au titre  
du contrôle de légalité le 28.09.22  
Et qu'elle a été affichée le 28.09.22



REÇU LE

28 SEP. 2022

SOUS-PRÉFECTURE D'USSEL  
(CORRÈZE)

